

Retour sur la première AG 2007



s-landesdegascogne.fr>

[Février 2007] - L'assemblée Générale du Pays du 9 février 2007 a eu lieu à Morcenx et a rassemblé une centaine de personnes. Elle marque une nouvelle étape importante pour le développement du territoire. L'Assemblée a validée le projet "Pays 2007 / 2009".

Cette réunion a été l'occasion d'informer les membres des évolutions importantes en cours sur le Pays :

- croissance démographique désormais quasi-générale sur le territoire, à un rythme soutenu de l'ordre de 1% par an. Plus de 3000 personnes se sont installées sur le Pays en 6 ans. C'est chaque année l'équivalent de la population moyenne d'un village moyen du Pays, qui s'installe,
- augmentation de la construction neuve : en 2006, 700 constructions neuves ont été enregistrées, alors qu'elles n'atteignaient pas 200 en 2004, 62 lotissements sont en cours, dont 16 privés.

Face à ces constats, les membres du Pays ont décidé de poursuivre les efforts engagés depuis plus de 6 ans sur ce territoire afin de mieux maîtriser les changements qui s'opèrent. L'objectif : développer des bassins de vie au cœur du Pays des Landes de Gascogne tout en respectant les valeurs identitaires locales. Le projet « Pays 2007/2009 » débattu et validé lors de cette assemblée se propose ainsi de conjuguer : développement démographique, développement économique et préservation du cadre de vie local. Pour ce faire, la priorité est donnée à : l'Urbanisme et l'habitat, le développement économique et les services aux personnes.

Les trois priorités retenus pour le projet " Pays 2007/2009 " sont :

1. l'urbanisme et l'habitat, dont l'objectif est de poursuivre mais aussi de maîtriser la politique d'accueil, et qui doit être garant du maintien d'une identité particulière au territoire,
2. le développement économique, garant des ressources, qui doit s'appuyer sur une meilleure mise en valeur de nos atouts, l'implantation de nouvelles activités. Il doit aussi être garant de la préservation et du développement des activités existantes,
3. les services, garant d'un cadre de vie attractif, avec une action particulière sur la santé, et une solidarité accrue sur le Pays pour garantir la présence des services publics.

En outre, pour plus d'efficacité il a été décidé de réduire les commissions à trois, resserrées sur ces trois priorités. Leur rôle sera de décliner ces priorités en programme opérationnel avec l'appui des techniciens. Elles seront composées d'au moins dix membres. Chacune des Communautés des Communes, doit désigner un membre. Elles sont par ailleurs ouvertes à l'ensemble des élus et aux membres du Conseil de Développement.

Ce projet a reçu un écho favorable des partenaires Etat, Région et Départements présents à l'Assemblée Générale. Georges Labazée, Vice-Président du Conseil Régional, a précisé que les priorités retenues étaient en phase avec les priorités régionales relatives au développement rural, et que la Région poursuivrait son soutien à notre Pays, et était disposée à signer avec nous un nouveau Contrat. Il reste donc au Pays à le préparer.

Au delà des aspects statutaires (bilan d'activité 2006, budget 2007,...), deux bonnes nouvelles, qui entre parfaitement dans les projets futurs du Pays, ont été annoncées lors de cette réunion :

1. le Pays est retenu officiellement comme Pôle d'Excellence Rurale,
2. le Pays est choisi par la Région Aquitaine pour être un territoire pilote sur le thème de la santé. L'idée est de « tester » sur les Landes de Gascogne des solutions devant permettre de lutter contre la désertification médicale en milieu rural.

>> En savoir plus :

o Revivez en images l'Assemblée Générale du 09 février 2007

o Téléchargez :

+ Le Diaporama diffusé lors de l'AG

+ Le Compte-Rendu

+ Le Projet "Pays 2007 / 2009" (PDF - 1,01 Mo)

+ Le Bilan d'Activité 2006

+ Le Communiqué de Presse (du 05/02/2007)

o Contact au Pays : Bernard Rouchaléou